

**SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018**  
**5EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018**  
**26 è 27 DI LUGLIU**  
**28 ET 29 JUILLET**

**2018/E6/044**

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MME Rosa PROSPERI**

**AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

**OBJET : ACQUISITION ET DESTINATION FUTURE DU COUVENT SANTA  
CATALINA DE SISCU**

Merci Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère,  
Cara amichi,

Vous avez rappelé les faits qui ont conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui, je réaffirmerai pour ma part et au seuil de mon propos, notre attachement à un certain nombre de fondamentaux.

Vous avez fait référence à des mouvements politiques, Corsica Libera, Femu a Corsica, mais nous sommes également sur la même ligne en ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse et l'ensemble de la majorité territoriale.

Nous voulons garantir chaque fois que c'est possible le maintien de biens qui ont une importance symbolique, économique et culturelle forte au sein du patrimoine de la Corse et de son peuple. Nous l'avons fait par exemple pour le château de Stopielle à Centuri et nous nous apprêtons à le faire aujourd'hui pour le couvent Santa Catalina de Siscu et les parcelles foncières non bâties y attenant.

Je rappelle, vous l'avez fait, que des reliques provenant de terres saintes furent déposées dans la chapelle édifiée à l'emplacement du couvent actuel au 13ème siècle, elles y restèrent jusqu'en 1443, que les bâtiments actuels sont inscrits aux monuments historiques, et que l'église qui appartient déjà à la commune est classée.

Alors, les derniers évènements, le 7 juillet dernier, le maire de Siscu a confirmé publiquement, accompagné de son conseil municipal, son intention de faire l'acquisition du couvent qui est actuellement saisi par la justice. Nous ne sommes pas partie prenante de cette procédure, mais il nous a été indiqué qu'il y avait le risque d'une vente du bien aux enchères et donc, possiblement, son acquisition par un tiers au titre d'intérêts privés y compris, éventuellement, dans une logique qui pourrait être spéculative.

Afin d'interdire une telle évolution que nous avons malheureusement déjà connue ailleurs, la commune a déposé auprès de la Collectivité de Corse, dans un premier temps de façon générale, et auprès de l'Office Foncier de Corse, son Président Jean-Christophe Angelini, un avant-projet qui envisage plusieurs options pour le devenir de ce bien, parmi lesquelles, la création d'un centre médical, la réalisation de logements sociaux ou encore l'installation du Parc Naturel Marin du Cap Corse et des Agriates. Ceux sont des éventualités qu'il convient d'affiner et qui ne sont pas pour l'instant finalisées.

En ce qui concerne la demande déposée auprès de l'Office Foncier de la Corse, il est actuellement envisagé la possibilité d'acquérir ce bien de gré à gré. Un bien dont le montant est évalué par le service du domaine à 1,6 millions d'euros. Il y aurait donc un portage classique de cinq ans maximum par l'Office Foncier de Corse avec à terme, l'engagement de la commune de racheter le bien avec un financement qui reste là aussi à déterminer, qui pourrait être en partie participatif, c'est une idée qui a été émise par le maire de Siscu et qui pourrait également être accompagnée dans le cadre d'un projet d'intérêt public par un soutien de la Collectivité, soit par l'Office Foncier, soit à titre d'autres exemples, par exemple par l'ODARC puisque vous avez rappelé qu'il y a douze hectares de terres qui ont une forte potentialité agricole.

Je termine en disant que nous allons être de plus en plus souvent confrontés à ce type de situation. Stopielle hier, non finalisé vous le savez, couvent de Siscu aujourd'hui, d'autres ailleurs encore. Nous réfléchissons à la création d'un fonds dédié à la sauvegarde du patrimoine. Ce travail est en cours, mais quoiqu'il en soit, nous réaffirmons aujourd'hui une volonté politique forte avec la voix unie de l'ensemble de la majorité territoriale, pour dire que les biens qui ont une importance patrimoniale, architecturale, historique, culturelle et symbolique ne seront pas soumis à la logique des intérêts privés et encore moins à la logique de dépossession et de spéculation, mais resteront dans le patrimoine public de la Corse et de son peuple. Et nous utiliserons toutes les voies de droit existantes et nous en créeront, si nécessaire d'autres, y compris à travers des instruments juridiques qu'il reste à inventer et à mettre en œuvre pour qu'il en soit ainsi.